

Lectra confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 27 mars 2018. Lectra (FR0000065484 – LSS), société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment B, confirme, sur la base des comptes consolidés de son dernier exercice clos le 31 décembre 2017, son éligibilité au dispositif PEA-PME pour les douze mois à venir.

Lectra respecte les critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME fixés par le décret n°2014-283 du 4 mars 2014, pris pour l'application de l'article 70 de la loi de finances du 29 décembre 2013 pour 2014, à savoir :

- Un effectif total inférieur à 5 000 salariés ; et
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à € 1 500 millions ou un total de bilan inférieur à € 2 000 millions.

En conséquence, les actions Lectra peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) classique.

A propos de Lectra

Pour les entreprises qui insufflent la vie à nos dressings, intérieurs de voitures, meubles et plus, Lectra façonne des technologies premium qui facilitent la transformation digitale de leur industrie. Son offre donne aux marques et aux fabricants les moyens de leurs ambitions, du design à la production, mais aussi la reconnaissance et la sérénité qu'ils méritent. Fondée en 1973, Lectra dispose de 32 filiales à l'international et sert ses clients dans plus de 100 pays. Forte de plus de 1 600 collaborateurs, Lectra a réalisé un chiffre d'affaires de € 277 millions en 2017 et est cotée sur Euronext (LSS).

Plus d'informations sur www.lectra.com

Contact

Nathalie Fournier-Christol
Tél. : +33 (0)1 53 64 42 37 – Fax : +33 (0)1 53 64 43 40
E-mail : n.fournier-christol@lectra.com